



# ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Inspection pédagogique régionale

Montpellier le 25 novembre 2024

Affaire suivie par :  
Ludovic LEGRY  
Cyril MOLLERA

Les IA IPR référents académiques NSI

IA-IPR référents académiques NSI  
Mél : [olymp1nsi@ac-montpellier.fr](mailto:olymp1nsi@ac-montpellier.fr)

à

Mesdames et messieurs les professeurs enseignant en NSI  
s/c de  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

### Objet : Olympiades de NSI de 1<sup>ère</sup> – session 2025

L'épreuve des Olympiades de NSI pour la session 2025 se déroulera **le mercredi 9 avril 2025 au matin**.  
Elle s'adresse aux élèves des classes de **premières générales**.

Ces Olympiades sont proposées en parallèle dans les académies de Montpellier, Toulouse et Versailles. Elles visent sur le modèle des Olympiades dans d'autres disciplines à valoriser l'investissement des élèves au travers d'un temps fort une fois par an. Une cérémonie académique viendra clôturer cet événement chaque année. C'est une action supplémentaire que nous vous proposons et qui témoigne de la dynamique engagée dans cette discipline en plein essor et qu'il importe de faire mieux découvrir encore.

Nous vous encourageons donc à communiquer l'intérêt de ce concours auprès de vos élèves et à motiver leur participation.

### Les inscriptions

Les inscriptions selon les modalités suivantes :

- une inscription académique est ouverte **jusqu'au lundi 03 février 2025 inclus**.

Vous en trouverez les grands principes sur notre site académique à la page <https://pedagogie.ac-montpellier.fr/olympiades-dinformatique-premiere-nsi>.

Dans chaque établissement impliqué, un professeur joue le rôle de « **coordonnateur olympiades** » afin de faciliter la communication entre l'inspection, la DEC et les établissements. Son nom et ses coordonnées devront figurer sur le fichier d'inscription académique des candidats, téléchargeable sur la page du portail pédagogique académique indiquée ci-dessus, qui doit être retourné à l'adresse [olymp1nsi@ac-montpellier.fr](mailto:olymp1nsi@ac-montpellier.fr) **pour le 03 février, délai de rigueur**.

### La correction

- Un jury académique se réunira en mai 2025 pour corriger les copies et établir les différents palmarès.
- Afin de préparer et faciliter le travail du jury, **les établissements qui le souhaitent pourront faire un tri des copies**, en répartissant selon deux catégories les copies pouvant potentiellement être classées au palmarès ou « remarquées par le jury » et les copies présentant un contenu très limité.
- Le retour des copies se fait par courrier à l'adresse de l'inspection pédagogique régionale de mathématiques (Rectorat de Montpellier, 31 rue de l'Université, CS 39004, 34064 Montpellier Cedex 2), dans la continuité des épreuves.

## **Le palmarès**

- Les copies ne figurant pas au palmarès mais montrant des qualités dans la réflexion informatique seront distinguées dans la catégorie (non classée) des « **copies ayant retenu l'attention du jury** ». Les candidats de cette catégorie recevront une attestation nominative.
- Pour les autres copies, le nombre très important de candidats fait qu'il ne sera pas possible que chacun des participants ait un retour sur son travail. Toutefois, tous les candidats recevront **un certificat de participation**.

## **Quelques recommandations**

- Nous vous encourageons à **proposer des séances de préparation** pour les élèves intéressés ;
- Nous vous invitons à consulter les sites disciplinaires des académies de Versailles et Toulouse qui pourront également vous proposer des informations complémentaires à ce sujet.
- Nous savons pouvoir compter sur vous pour favoriser au niveau local l'engagement des jeunes filles pour ces Olympiades.

Nous vous remercions par avance pour votre implication dans l'organisation de ce concours et dans sa promotion auprès de vos élèves, et restons à votre écoute pour toute question sur ce sujet.

**Pour les IA IPR référents académiques NSI  
Ludovic Legry**